

Protection de la peau dans la coiffure



Une démarche de prévention des maladies professionnelles

Journées CFST - 04.11.2020
Vittorio Sacchetti et Véronique Resin, Suva

suva

Table des matières

- 1. Prévention des risques dans le secteur de la coiffure**
- 2. Protection de la peau à la Suva**
- 3. Affections cutanées dans le secteur de la coiffure**
- 4. Protection de la peau dans le secteur de la coiffure**
- 5. Campagne de prévention sur le terrain**

1. Prévention des risques dans le secteur de la coiffure

Risques professionnels pour la santé et la sécurité

Troubles musculosquelettiques

Position debout prolongée
Postures contraignantes
Tâches manuelles répétitives



Glissades et chutes

Sols mouillés et encombrés



Risques biologiques

Contraction de maladies infectieuses

Risques liés à l'environnement de travail

Exposition à des niveaux sonores élevés
Travail dans des conditions d'éclairage ou de climat inadaptées



Risques chimiques

Contact prolongé et répété avec de l'eau
Affections de la peau ou troubles respiratoires causés par des substances irritantes ou allergènes



Coupures et brûlures

Utilisation de ciseaux, sèche-cheveux,...



Risques électriques

Utilisation d'équipements électriques dans un environnement humide

Risques d'incendie



Risques psychosociaux

Exposition au stress, à la violence,...



Acteurs de la prévention

professionnels de santé
(médecin du travail, médecin
généraliste, dermatologue,
allergologue)



enseignants, formateurs,
maître d'apprentissage



entourage (famille,
amis, collègues)



employeur, solution
de branche



**démarche
collaborative de
prévention des
risques !**

médias, association
professionnelle,
syndicats,...

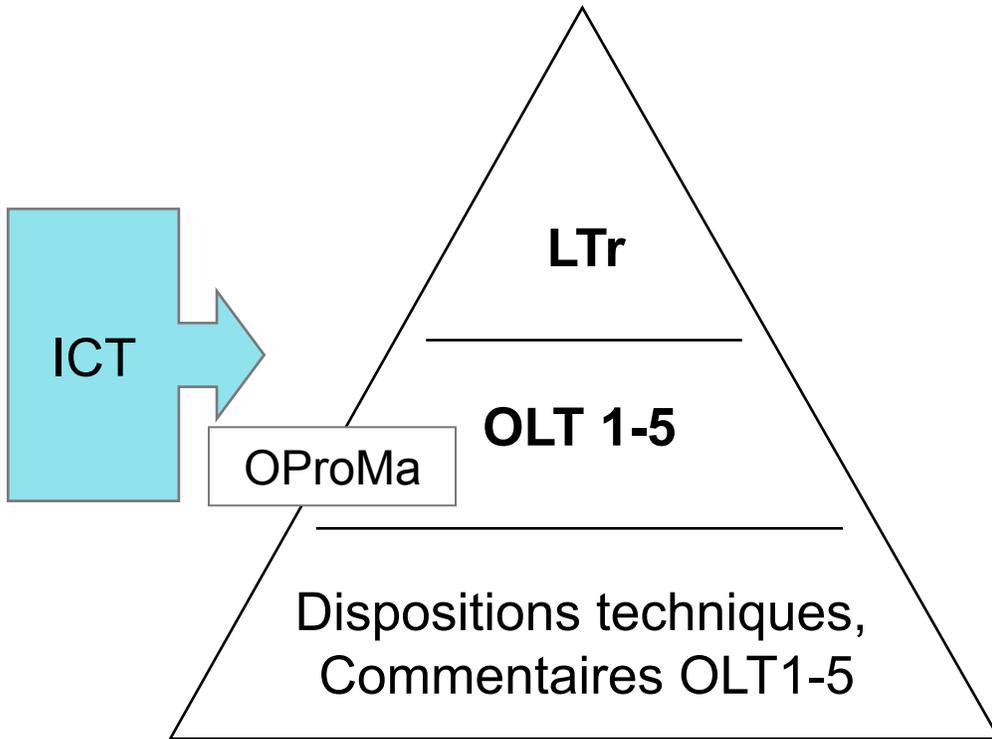


**autorités (inspections
du travail, Suva)**



Pourquoi sommes-nous actifs dans la coiffure ?

Protection de la **santé physique et psychique**, durée du travail et du repos,...

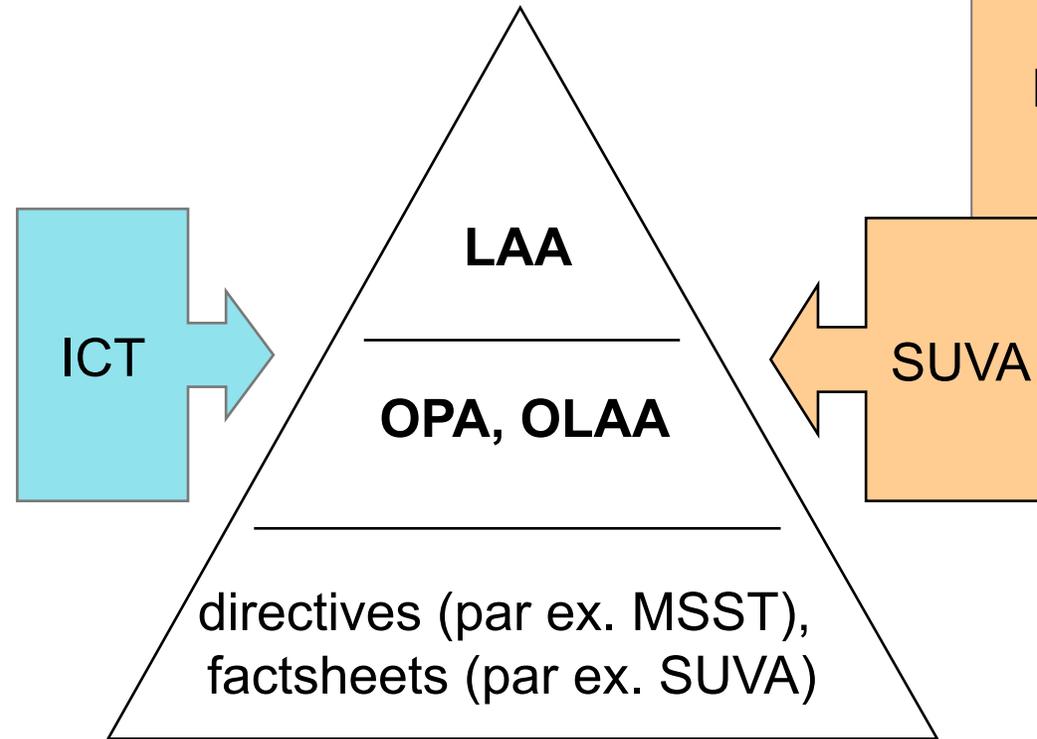


LTr : *Loi sur le travail*

OLT 1-5 : *Ordonnances 1 à 5 relatives à la loi sur le travail*

OProMa : *Ordonnance sur la protection de la maternité*

Assurance accident, **prévention des accidents** et des **maladies professionnelles**,...



LAA : *Loi sur l'assurance-accidents*

OPA : *Ordonnance sur la prévention des accidents*

OLAA : *Ordonnance sur l'assurance-accidents*

Art 50, OPA
La **Suva** surveille l'application des prescriptions sur la prévention des maladies professionnelles dans toutes les entreprises de Suisse

ICT : *Inspections cantonales du travail*

2. Protection de la peau à la Suva

Protection de la peau



Différentes initiatives en cours dans les industries concernées

Les gestes et produits dangereux pour la peau



Lavage de cheveux

Des shampoings fréquents avec les mains nues favorisent l'apparition d'eczémas et d'allergies. Dans les métiers de la coiffure, la protection de la peau joue un rôle particulièrement important.

Pour en savoir plus, consultez la page [Professionnels de la coiffure: protégez vos mains lorsque vous lavez les cheveux!](#) ↘



Fluides de coupe

Les fluides de coupe contiennent de très nombreuses substances chimiques. Sans protection adaptée, un seul contact avec ces produits suffit souvent à provoquer des dermatoses.

Pour en savoir plus, consultez la page [Les lubrifiants abîment la peau: protégez-vous!](#) ↘



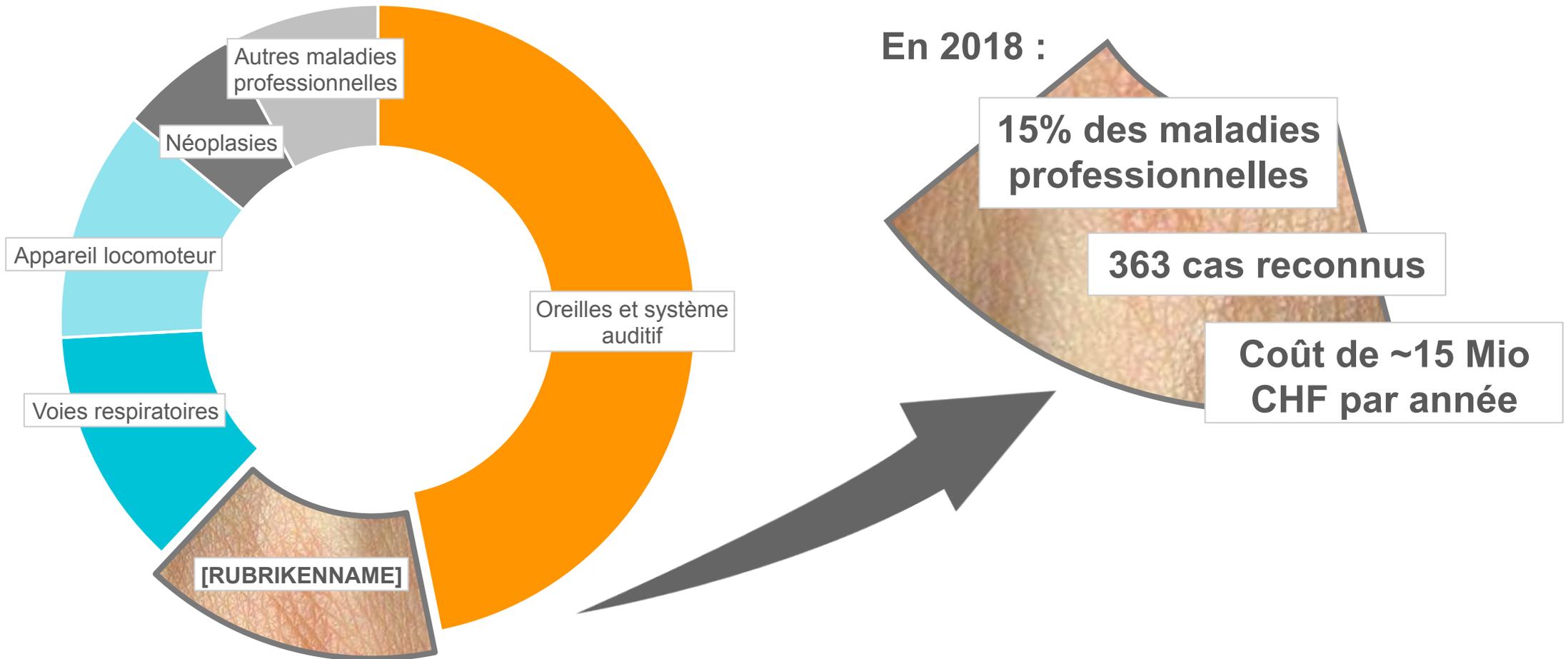
Epoxydes

Colles, résines et vernis contiennent souvent des époxydes réactifs. De rares contacts avec ces substances suffisent à entraîner des allergies, qui contraignent à long terme le travailleur à changer de métier.

Pour en savoir plus, consultez la page [La résine époxy est dangereuse pour la peau](#) ↘

www.suva.ch/protection-peau

Maladies professionnelles en Suisse



Suva, 2020

Objectif

objectif

Établir une culture de prévention des maladies de la peau dans les différents secteurs

Prérequis :

- ✓ Identification (et non minimisation) des maladies de la peau d'origine chimique
- ✓ Connaissance des éventuelles conséquences des maladies de la peau

Il est important que :

-  des informations sur la prévention des risques pour la peau soient facilement accessibles
-  des solutions pour la protection de la peau soient connues et à disposition
-  les acteurs du secteur concerné soient à même de mettre en œuvre les mesures de protection appropriées et spécifiques à leur domaine d'activité

3. Affections cutanées dans le secteur de la coiffure

État des lieux dans le secteur de la coiffure

Toutes les 2 semaines, un professionnel doit se résoudre à abandonner son métier à cause d'une dermatose

406 décisions d'inaptitude en raison d'une maladie de la peau (2006-2019)

Nombreuses problématiques de peau temporaires ou latentes

Seules 4% des dermatoses sont annoncées à l'assurance accident



www.suva.ch/salon-de-coiffure

Causes des affections de la peau

Travail en milieu humide (p. ex. lavage et coupe de cheveux)



Substances chimiques irritantes (p. ex. peroxyde d'hydrogène, colorants)



Sensibilisants (substances allergisantes)



Atteinte à la couche protectrice de la peau (principalement lors du lavage des cheveux)



www.suva.ch/salon-de-coiffure

Degrés de gravité

dermatite irritative

allergie de contact

alarme !

abandon de
la profession souvent
nécessaire



peau saine

peau irritée

allergie
irréversible !



www.2mains.ch

2mains.ch
©perrenoud+gogniat 2020

4. Protection de la peau dans le secteur de la coiffure

Protection de la peau

Une réaction allergique peut être traitée mais il n'existe pas de remède !

Le contact fréquent avec l'eau est inévitable

Il est quasiment impossible d'éviter complètement les substances irritantes ou sensibilisantes dans la composition des produits capillaires

→ La prise de mesures de prévention visant à **réduire l'exposition** est indispensable



www.2mains.ch

la peau doit être protégée

Gants de protection



Vinyle ou nitrile?

Gants en vinyle : ne doivent être utilisés que pour le **lavage des cheveux** (shampooings)

En cas de contact avec d'autres produits chimiques (p. ex. les teintures capillaires), ils n'offrent pas une protection suffisante

Gants en nitrile : appropriés pour toutes les activités avec risque d'exposition à des produits chimiques (p. ex. coloration des cheveux)

Ils peuvent donc aussi être utilisés **pour le lavage des cheveux**

- ✗ Pas de latex
- ✗ Pas de gants poudrés
- ✗ Pas d'utilisation de talc
- ✗ Pas de réutilisation
- ✓ Taille adaptée
- ✓ Stock suffisant



Protection et soin des mains

Crème de protection

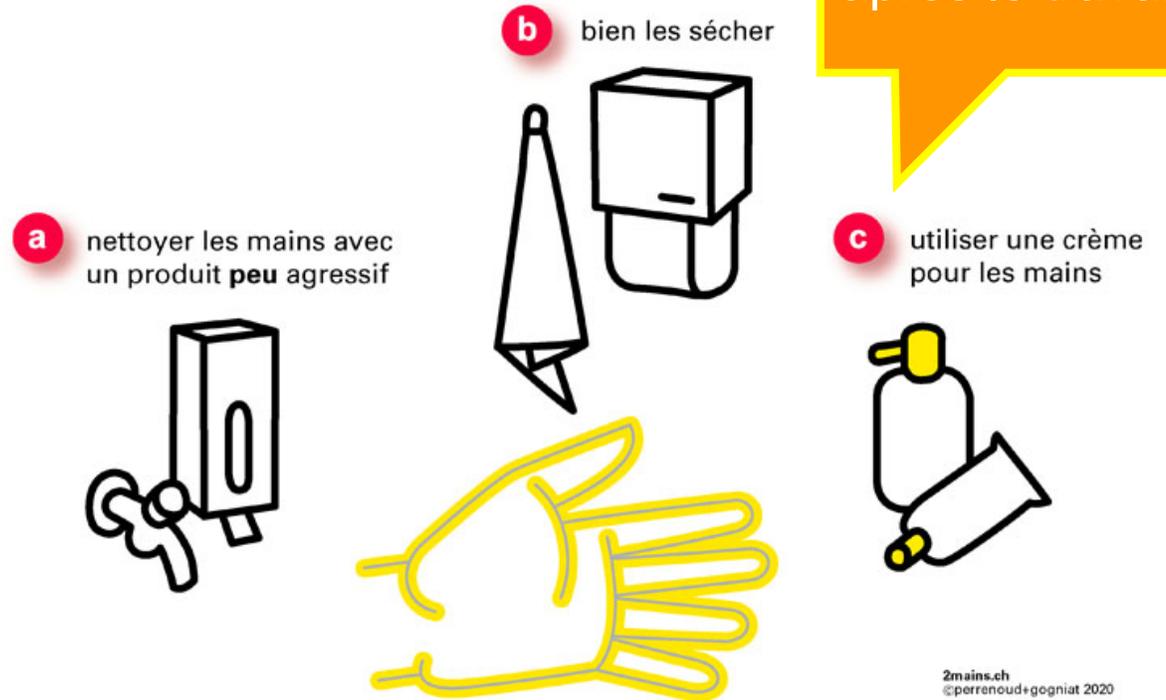
Un produit de protection cutanée utilisé correctement peut remplacer les gants de protection mais uniquement pour le lavage des cheveux

Crème de soin

L'application régulière d'une **crème pour les mains** facilite la réparation de la peau irritée

La crème augmente la résistance naturelle de la peau

prendre soin de ses mains



Si possible
avant, pendant et
après le travail

www.2mains.ch

Protection de la peau dans le secteur de la coiffure

www.suva.ch/coiffure (D)

www.suva.ch/salon-de-coiffure (F)

www.suva.ch/salone-parrucchiere (I)

Information sur la protection de la peau dans le secteur de la coiffure

Présence sur les réseaux sociaux : Facebook, YouTube et Instagram

Collaboration avec www.2mains.ch dans les écoles professionnelles

Coiffeuses et coiffeurs

Protégez vos mains lorsque vous lavez les cheveux!

- Un grand nombre de coiffeuses et coiffeurs ont des problèmes de peau.
- Toutes les deux semaines, un professionnel doit se résoudre à abandonner son métier à cause d'une dermatose.
- Vous n'êtes pas obligés d'accepter cette fatalité: protégez vos mains, même lorsque vous effectuez des shampooings.



www.suva.ch/salon-de-coiffure

5. Campagne de prévention sur le terrain

Déploiement de la campagne sur le terrain

Où ?

Suisse romande, allemande et italienne

Qui ?

Salons de coiffure, principalement entreprises formatrices pour la campagne en Romandie

Quoi ?

Contrôles thématiques axés sur le conseil, limités à la protection de la peau

Quand ?

Dès 2018

Combien ?

Plus de 300 salons de coiffure visités à ce jour



Visites

Points de contrôle :

1. Information et sensibilisation du personnel
2. Mise à disposition des EPI (gants de protection, produits de protection cutanée)
3. Port des EPI



message clé
message clé
message clé

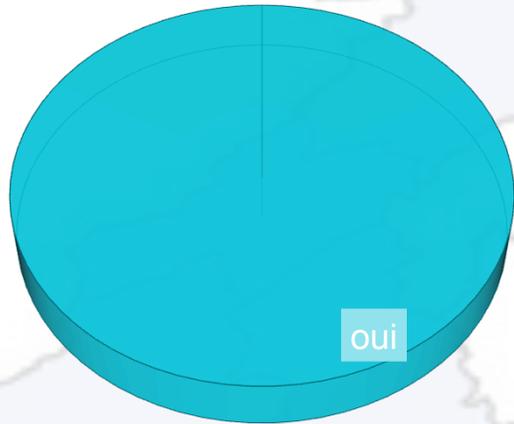
message clé
message clé
message clé

Portez des **gants de protection** ou utilisez des produits de protection cutanée pour effectuer des **shampooings**

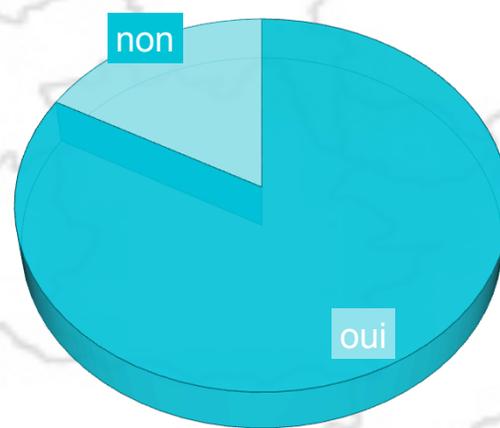


Résultats indicatifs : Suisse romande et Suisse allemande et italienne

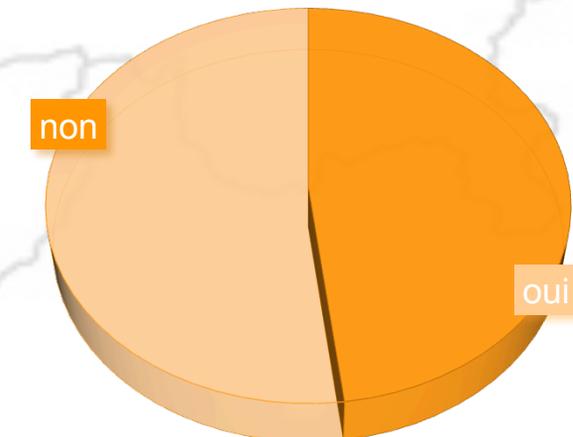
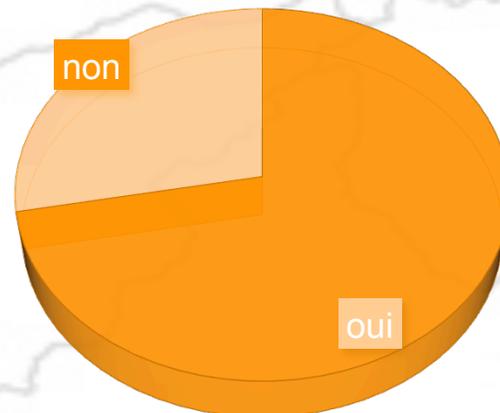
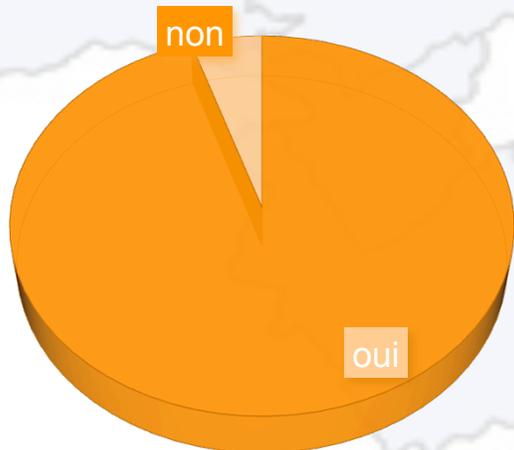
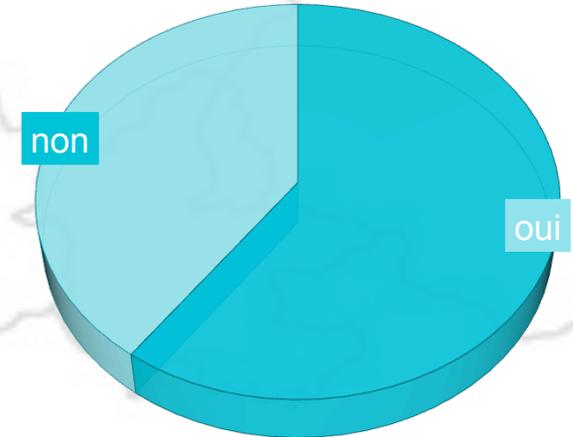
Gants de protection disponibles ?



Gants adaptés pour les shampoings ?



Port de gants pour les shampoings ?



Merci pour votre attention

Des questions ?

Dr Vittorio Sacchetti
Teamleiter Chemie Mitte
Fachverantwortlicher Hautschutz

Suva - Luzern
Abteilung Arbeitssicherheit/Gesundheitsschutz (AL)
Bereich Chemie, Physik und Ergonomie (ALC)

T +41 419 67 80
vittorio.sacchetti@suva.ch

Véronique Resin
Hygiéniste du travail SSHT

Suva - Lausanne
Division SST pour la Suisse romande (SR)
Secteur chimie, physique et ergonomie (SRC)

T +41 21 310 80 92
veronique.resin@suva.ch